

Vevey, mercredi 26 août 2009

Le Conseil communal de Vevey reste télévisé grâce à « Citoyenne TV » !

Le feuilleton de l'été connait une fin heureuse. Après quelques incertitudes et négociations, les téléspectateurs de Vevey et alentours pourront continuer à suivre en direct les débats du Conseil communal, ceci grâce à un partenariat scellé entre la société Cablecom, câble-opérateur qui dessert les foyers de la région, la société veveysanne de production Mediaprofil qui assurera la captation et la diffusion ainsi que la Ville de Vevey. Un nouveau canal sera mis à disposition par Cablecom exprès pour la retransmission de ces séances. Première diffusion sur ce nouveau canal le 3 septembre à 19h40.

La disparition prévue de la chaîne locale « ICI Télévision » et le choix de la nouvelle chaîne « La Télé » de ne pas retransmettre les débats des législatifs communaux ont conduit les autorités veveysannes à imaginer une solution inédite pour poursuivre la retransmission télévisée des débats du Conseil communal.

Initialement, les séances du Conseil communal devaient être diffusées sur le canal de service de Cablecom. Cette formule avait été garantie à la Ville alors que la chaîne régionale valdo-fribourgeoise espérait obtenir la seule concession en jeu pour couvrir les cantons de Vaud et de Fribourg, il y a plus d'une année déjà. Or, dans l'intervalle, Cablecom a décidé de fermer ce canal analogique de service, jugé comme allant à l'encontre de la stratégie de développement de l'entreprise.

Ce n'est que début juillet 2009 que la Ville de Vevey a découvert ce changement important qui en l'état empêchait toute diffusion du Conseil communal. Un rendez-vous avec la direction suisse romande de Cablecom a permis de débloquer la situation. Ainsi, en bonne intelligence, un accord a été conclu avec le câble-opérateur. Ce dernier, sensible à la mission d'instruction civique recherchée par la retransmission de ces débats communaux et du fait que ceux-ci sont diffusés sans but lucratif a donné son accord à l'ouverture d'un nouveau canal dédié à « Citoyenne TV ». Avec également l'appui des juristes de l'Office fédéral de la communication (Ofcom), un dossier a été établi et le formulaire d'annonce de diffusion déposé auprès de l'autorité compétente. L'Ofcom doit encore valider notre démarche mais autorise déjà la diffusion à compter du 3 septembre, date de la séance de rentrée du Conseil communal. Plusieurs aspects légaux et techniques ont dû être traités ces dernières semaines. Cela n'a pas été évident compte tenu de l'urgence de la situation et également des vacances d'été des uns et des autres. Mais, grâce à la bonne volonté de tous les partenaires, chaque obstacle a été franchi avec succès. Ainsi, le contenu de « Citoyenne TV » pourra être capté à Vevey et dans les communes proches ; environ 23'600 ménages sont concernés.

La Ville de Vevey est heureuse de la bonne entente avec Cablecom et se réjouit de poursuivre sa collaboration avec la société de production veveysanne Mediaprofil. Partenaire historique, c'est elle qui assure depuis 10 ans la captation de toutes les séances du Conseil communal. Le savoir-faire et les conseils de la direction de Mediaprofil ont été très précieux dans la gestion de ce dossier.

Pourquoi « Citoyenne TV » ?

Ce nom s'est imposé d'emblée en raison de la mission d'instruction civique énoncée plus haut. Outre le fait de tenir informés les téléspectateurs des affaires veveysannes, il s'agit aussi de permettre à tout un chacun de comprendre le fonctionnement du système démocratique helvétique. C'est d'ailleurs cet argument qui avait fait mouche il y a 10 ans lorsqu'ICI Tv retransmettait pour la première fois le Conseil communal veveysan.

« Citoyenne TV » diffusera donc une fois par mois les débats du Conseil communal de Vevey. La possibilité de proposer également les débats hebdomadaires du Grand-Conseil vaudois est évoquée et pourrait se concrétiser d'ici quelques temps.

Enfin, la consultation des émissions « Conseil communal de Vevey » sur le site internet de la ville (www.vevey.ch) est aussi envisagée.

En l'état, « Citoyenne TV » sera donc un canal de diffusion au contenu bien précis : les séances du Conseil communal de Vevey (~11X/an) et probablement les séances du Grand-Conseil vaudois. Il n'y aura aucune publicité sur cette chaîne. Hors retransmission de ces séances, un panneau d'information accueillera les téléspectateurs avec le calendrier des émissions.

La prise d'antenne se fera 20 minutes avant le début de chaque séance. Une première partie en direct de la salle du Conseil, animée par Pierre-André Perrenoud et/ou Pierre Smets permettra d'expliquer aux téléspectateurs les enjeux de la soirée.

Le budget reste comparable aux investissements consentis depuis 10 ans pour capter et diffuser les séances du Conseil communal. CHF 72'000 ont été investis pour la captation des séances 2009.

Comment capter « Citoyenne TV » ?

- résider dans l'une des communes suivantes :
  Vevey, Corseaux, Chardonne (+Le Mont-Pèlerin), Corsier-sur-Vevey (+ Les Monts-de-Corsier), Jongny, St-Légier, Blonay, La Tour-de-Peilz, Montreux (+ Chailly-Montreux, Glion, Les Avants), Veytaux ;

- être au bénéfice d'un raccordement Cablecom (les utilisateurs de Bluewin Tv ne pourront pas capter le Conseil communal de Vevey) ;

- régler, dès le 2 septembre 2009, votre téléviseur sur le canal 67 ou la fréquence 839.25 MHz. Vous trouverez toutes les informations pour ce réglage dans le mode d'emploi de votre téléviseur ou demandez conseil auprès de votre fournisseur.